

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Avenant au Contrat de Partenariat Saison Culturelle 2026/2027 pour le spectacle Star 70 programmé le dimanche 31 janvier 2027 avec la production TL Prod

N°2026/86

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

- Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération N° 2026-07-CM du 30 mars 2026 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,

Considérant l'organisation de spectacles dans le cadre de la saison Culturelle & Festive 2026-2027,

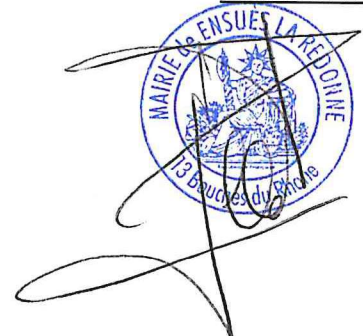
DECIDE

- Article 1 :** De signer un avenant avec TL PROD, situé au 151 impasse de l'acacia – 26790 Suze la Rousse. Cet avenant modifie le contrat de partenariat Saison culturelle 2026/2027 pour les spectacles de Star 70
- Article 2 :** D'accepter la modification des tarifs de vente au public, désormais les tarifs seront de 29,00€ pour le tarif plein et de 18,00€ pour le tarif abonnement.
- Article 3 :** Toutes les autres clauses et conditions du contrat de partenariat signé le 02 mars 2026 demeurent inchangées et continuent de produire leurs effets.
- Article 4 :** Madame la Directrice Générale des Services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur le Trésorier Principal

Fait à Ensues la Redonne,
Le 04 juin 2026

Le Maire,

Michel ILLAC





MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
15, Avenue Général Monsabert
13820 Ensues la Redonne
Tél : 04 42 44 88 88

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le 15/06/2026

ID : 013-211300330-20260604-2026_86-AU

Berger
Levisuit

LE CADRAN
Chemin du stade
13820 Ensues la Redonne
Tél : 04 42 43 51 06



Avenant au Contrat de Partenariat Saison culturelle 2026 / 2027

Spectacle : STAR 70

Date : DIMANCHE 31 JANVIER à 15h30

Entre les soussignés :

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE

Hôtel de ville - 15 avenue Général Monsabert - 13820 ENSUES LA REDONNE

Tel : 04 42 44 88 88

N° de SIRET : 211 300 330 00019

APE : 8411Z

N° licence : n°1 107 3697 / n°3 107 3698

Représentée par Michel ILLAC en sa qualité de Maire

Ci-après dénommé le **Partenaire** d'autre part

Et,

TL PROD

151 impasse de l'acacia 26790 SUZE LA ROUSSE

Tel : 06 83 75 80 26 - Mail : tl-prod@orange.fr

N° Siret : 530 770 593 00016

APE : 9001Z

N° licence : PLATESV-D-2022-002637 et PLATESV-D-2022-001225

Représentée par Christophe BOYER en sa qualité de responsable

Ci-après dénommé le **Producteur** d'une part

PREAMBULE

Les parties ont conclu un contrat de partenariat pour la saison 2026/2027 en date du 02 mars 2026, portant sur la représentation du spectacle intitulé « STAR 70 » prévue le dimanche 31 janvier 2027, 15h30 à la salle du Cadran.

D'un commun accord, les deux parties souhaitent modifier les dispositions relatives aux tarifs de vente au public.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

Article 1 – MODIFICATIONS DES TARIFS DE VENTE AU PUBLIC

Les dispositions du contrat initial relatives aux tarifs de vente au public sont annulées et remplacées par les dispositions suivantes :

Le prix des places (hors droits de location des points ventes) est fixé :

Tarif plein : 29,00 €

Tarif Abonnement : 18,00 €

Concernant le Tarif Abonnement un quota de 70 places maximum est appliqué. Ce quota ne pourra être dépasser sans l'accord écrite du Producteur.

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter de la signature du présent avenant et pour l'ensemble des ventes réalisées pour la représentation concernée.



MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
15, Avenue Général Monsabert
13820 Ensues la Redonne
Tél : 04 42 44 88 88

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le 15/06/2026

ID : 013-211300330-20260604-2026_86-AU

Berger
Levisault

LE CADRAN
Chemin du stade
13820 Ensues la Redonne
Tél : 04 42 43 51 06



Article 2 – MAINTIEN DES AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les autres clauses et conditions du contrat de partenariat signé le 02 mars 2026 demeurent inchangées et continuent de produire leurs effets.

Article 3 – ENTREE EN VIGUEUR

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de signature par les deux parties.

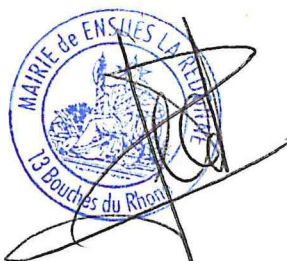
Fait à Ensues la Redonne, le 03/06/2026

En deux exemplaires originaux, un pour chaque partie.

Le Partenaire

MAIRIE ENSUES LA REDONNE

Michel ILLAC, en sa qualité de Maire



Le Producteur

TL PROD

Christophe BOYER, en sa qualité de Responsable,



TL Prod

Tél : 06 83 75 80 26 / tl-prod@orange.fr
151 Impasse de l'Arcein 26790 SUZE-LA-ROUSSE
N° Siret : 530 770 593 00016
Licences n° : PLATE5V-D-2022-002637
PLATE5V-D-2022-001225